

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn
Séance du 21 mars 2025**

Date de la convocation : 14 mars 2025

Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Patrick BALDAN, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Jean-Paul CASAUBON, Thierry CARRERE, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Claude LACOUR, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Jean-Louis BARBAN (a suppléé Monique MOULAT), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Eric SAUBATTE), Philippe FAURE (a suppléé Martine ROGRIGUEZ), Jean LACOSTE (a suppléé Michel BERNOS), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Philippe LALANNE), Françoise LOUIS (a suppléé Jean LABOUR).

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Valérie DEJEAN, Emmanuel HANON, Arnaud JACOTTIN, Daniel LACRAMPE, Didier LARRAZABAL, Xavier LEGRAND-FERRONIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Josy POUHEYTO, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Etaient absents :

Muriel BAREILLE, Henri BELLEGARDE, Katy BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Bernard DUPONT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Elisabeth MIQUEU, Christian PECTHOT-BACQUE, Didier REY.

Etait représenté :

François BAYROU a donné pouvoir à Jean-Louis PERES.

Secrétaire de séance : Victor DUDRET

N°6 – TERRITOIRE D'INDUSTRIE LACQ-PAU-TARBES
Approbation de la convention 2025 avec le GIP CHEMPARC

Rapporteur : Patrice LAURENT

Mesdames, Messieurs,

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires engagée par le gouvernement français. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de ses établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le territoire inter-régional Lacq-Pau-Tarbes a été labellisé « Territoires d'industrie » lors du Conseil National de l'industrie du 22 novembre 2018. Un premier Acte a été signé le 15 juillet 2019, pour une période de trois ans.

Le programme national ayant été renouvelé sur la période 2023 / 2027, un deuxième Acte de Territoire d'industrie a été élaboré en concertation et en partenariat avec l'ensemble de l'écosystème, élus, têtes de réseaux et acteurs industriels.

Le 23 septembre 2024, l'ensemble des parties prenantes du comité local territorial ont signé officiellement le contrat d'industrie Lacq-Pau-Tarbes pour la période 2023 – 2027.

Il est rappelé que le GIP Chemparc est l'outil support du portage administratif, technique et financier du dispositif Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes depuis le 1^{er} mars 2023.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de renouveler la convention financière annuelle entre le GIP Chemparc et le Pays de Béarn (ce dernier représentant 7 intercommunalités) au titre de l'année 2025 et dans le cadre de l'acte 2 de la démarche Territoire d'industrie.

Le projet de convention, au titre de l'année 2025, est soumis à l'assemblée tel que présenté en annexe. Il détaille les actions prévues pour 2025 et fait état d'une participation à hauteur de 28 428 €. Cette somme est affectée au financement de l'animation / ingénierie.

Les actions prévues, financées par l'excédent de l'exercice 2024, sont les suivantes :

- Le renouvellement d'un programme opérationnel de GPECT jusqu'en 2027 (a),
- La mise en place d'une série d'ateliers autour du foncier et de l'immobilier industriel (b),
- Le lancement du schéma stratégique de la logistique et d'une réflexion autour de l'EIT (c),
- Le déploiement d'une action pilote sur la filière agro-alimentaire (d).

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

1- Approuver la convention avec le GIP Chemparc pour l'année 2025 ;

2- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance

Victor DUDRET

Le Président,

François BAYROU